

# PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11.      Nombre de présents : 09.  
Nombre d'excusés : 01                              Nombre de procuration : 01.  
Nombre d'absents non excusés : NEANT      Nombre de votants : 10.  
Date de convocation : 09/12/2022.              Date d'affichage de la convocation : 09/12/2022.

**Etaient présents:**                              CALVET Sébastien, DUFOUR Guy-Noël, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI PHILIPPE, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

**Procurations :**                                      CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine

**Quorum :**    10 présents, 1 procuration

**Absent(s) excusé(s) :**                              MEUNIER Xavier

**Secrétaire de Séance :**                              GAIKOWSKI Yolande

**Président de Séance :**                              Guy-Noël DUFOUR

## **1. Approbation du Procès-Verbal du 03 novembre 2022.**

Aucune remarque n'étant faite, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.** Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

## **2. Délibération à prendre concernant les travaux de rénovation de la toiture et de l'isolation de la Mairie – Budget Prévisionnel.**

- Le Conseil Municipal du 3 novembre dernier a décidé le principe de la réfection de la toiture de la mairie et le choix de l'Entreprise Esposito.
- Il a été demandé d'ajouter un film sous toiture pour une parfaite étanchéité à l'eau et limiter au maximum les entrées d'air.
- Le nouveau devis HT donné par Mr Esposito est le suivant :

1 - Réfection de la toiture de la mairie (partie haute)	21 397,50 €
2 - Changement de toute la zinguerie liée aux gouttières et descentes (partie haute seule concernée)	3 040,85 €
3 - Réfection de la toiture de la mairie (Partie basse)	1 746,64 €
4 - Isolation des combles de la partie haute	8 234,40 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>34 419,39 €</b>

- Notre conseiller « Subventions » auprès du PETR Armagnac nous a indiqué que l'on peut candidater pour une aide de la Région (FRI) à raison d'un taux de 30 %.
- Pour la partie à autofinancer (30 %), notre Conseiller aux Décideurs Locaux soutient notre proposition de la prendre sur nos fonds propres suite à la vente du Presbytère, au lieu de recourir à un emprunt, compte tenu de la situation actuelle des taux.
- Le Plan de Financement prévisionnel est donc le suivant :

- Etat DETR	30 %	10 325,82 €
- Région FRI	30 %	10 325,82 €
- Département DDR	10 %	3 441,93 €
- Autofinancement	30 %	<u>10 325,82 €</u>
TOTAL		34 419,39 €

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'approuver ce plan de financement et à autoriser le Maire à lancer les dossiers de demande de subventions.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

### **3. Délibération à prendre concernant les travaux de pose d'une isolation des combles de la salle des Associations.**

- Les combles au dessus de la salle des associations n'ont aucune isolation. Ce local ayant été peu utilisé jusqu'à présent, une isolation n'avait pas été jugée nécessaire.
- Compte tenu d'une utilisation de plus en plus importante de cette salle (Cours d'anglais, BBC, expos.) il est nécessaire de mettre en place une isolation. Le choix s'est porté sur de la ouate de cellulose.
- Nous avons deux chiffrages pour la même épaisseur de ouate :
  - Un devis de la Société Eco Habitat qui propose de la Ouate de cellulose ne nécessitant pas de pare-vapeur pour un prix total fourniture et pose de 1 410 € soit 31,3 € H.T. /m2 pour les 45 m2.
  - Le chiffrage fait par l'Entreprise Esposito pour la mairie avec fourniture et pose de ouate de cellulose avec pare-vapeur pour un prix total au m2 de 44,92 € HT /m2.

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents et représentés en faveur du devis de la société Eco Habitat.**

### **4. Délibération à prendre pour le chauffage de l'école.**

- La chaudière à gaz de l'école est hors-service depuis le 18 novembre. Compte tenu de son âge et de son état, une réparation est impossible et l'école est chauffée par des radiateurs d'appoint. Une demande d'augmentation de la puissance souscrite EDF a été faite pour éviter les déclenchements incessants du disjoncteur principal.
- 3 devis ont été demandés pour mettre en place une solution nominale.
  - Solution 1 : Tout électrique - Devis de Mr Tadiello pour un montant de 15 900 € (ST)
  - Solution 2 : Nouvelle chaudière à gaz - Devis de Mr Pilati de 10 728,60 €.
  - Solution 3 : Pompe à chaleur - Devis de Mr Pilati de 19 407 € H.T.

Une aide de l'Etat est envisageable et la Sous-Préfecture a été contactée afin de savoir quelle solution nous permettra d'obtenir un maximum de subventions.

Dans tous les cas, une demande de DPE (Diagnostic de Performance Energétique) avant travaux est nécessaire. Le Conseil est appelé à discuter sur le choix du mode de chauffage, à donner un premier avis et à autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Les Conseillers débattent des 3 modes possibles de chauffage. **Ils rejettent à l'unanimité la solution gaz et émettent une forte préférence pour la pompe à chaleur qui donnera le maximum d'économies en fonctionnement.** Un Conseil Municipal extraordinaire pourra être déclenché dans les jours à venir en fonction des réponses de la Sous Préfecture.

La délibération est donc reportée à un prochain CM.

**5. Suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023, délibération à prendre fixant la durée des amortissements.**

Dans le cadre du passage au modèle comptable M57 décidé lors du CM du 15 septembre, il nous restait à choisir la durée des amortissements. Lors de l'entretien avec notre CDL Mr Guidon, une petite commune comme la nôtre n'a pas besoin de choisir une durée d'amortissement. Nous faisons donc le choix de rester sur une durée 0.

**Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

**6. Délibération fixant le montant du prix de vente et d'achat du Chemin de Chivalé.**

Dans la délibération pour l'échange des parcelles suite à déviation du chemin de Chivalé, nous n'avions pas indiqué le prix de vente et d'achat des 2 parcelles. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose d'adopter un montant de 382 € identique pour la vente et l'achat. Il est bien rappelé que tous les frais occasionnés par cet échange de parcelles incombent à Monsieur Labenelle qui en avait fait la demande.

**La délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

**7. Aménagement des allées du cimetière (enherbement) : Délibération pour passer cette dépense en investissement.**

L'entreprise JT Taupiac a terminé l'enherbement du cimetière le 15 novembre dernier (mélange de graminées et micro-trèfles). A ce jour, les allées sont déjà bien vertes et Mr Taupiac est satisfait du résultat. Il nous conseille d'apporter un engrais approprié en mars-avril. Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de passer le montant de la facture de 3 090 € H.T. en investissement et non en frais de fonctionnement.

**Délibération approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

**8. Décision à prendre relative à la location de l'ancien secrétariat de Mairie.**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, informe le Conseil que les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Mairie au rez-de-chaussée sont pratiquement terminés et il félicite tous les artisans qui ont réalisé cet excellent travail, en particulier Paul Rouve et Axel Lachaud. Le déménagement du Secrétariat pourra avoir lieu courant Janvier 2023.

Les nouveaux locaux seront présentés lors des vœux du Maire le 7 janvier 2023.

La famille Olagnon, domiciliée au Piémont, a demandé si l'ancien local du Secrétariat pourrait être loué à leur fils qui souhaite s'installer pour une activité de service.

Compte tenu de l'incertitude sur les décisions qui pourront être prises dans les années à venir sur l'aménagement et l'utilisation de tout le premier étage, Monsieur le Maire propose de faire une convention de mise à disposition du local pour une première année avec décision de renouveler ou pas en fin d'année.

Dans la convention, il sera stipulé que Monsieur Olagnon aura obligation de fermer à clé la porte d'entrée de la Mairie lorsqu'il sera au bureau.

Cette mise à disposition se ferait sur la base d'une indemnité de 200 € par mois, électricité et chauffage compris.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser le maire à signer cette convention.

**Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

**9. Décision à prendre relative à l'achat d'un broyeur.**

- Les espaces verts et les haies du village nécessitent des tailles régulières générant de gros volumes de branchages. L'évacuation de ces derniers vers la déchetterie de Condom est parfois compliquée.
- D'un autre côté, la protection des plate-bandes nécessite des quantités importantes de paillage qui peut être obtenu par broyage des branchages.
- Début 2022, nous avons repoussé l'achat d'un broyeur faute de finances mais François Lambert avait accepté de l'acheter en attendant que la Commune puisse le faire.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose de le lui racheter sur le budget 2023 au prix de 1 500 € H.T.

Suite à diverses propositions de conseillers, ce broyeur sera utilisé par un Responsable de la machine, en l'occurrence Monsieur François Lambert, qui connaît et maîtrise déjà cet outil que ce soit pour les besoins de la Commune ou dans le cadre de demandes faites par des habitants de la Commune (caution ?), à des jours et heures convenus

**Cette décision est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10. Décision à prendre relative à la demande de participation au voyage scolaire de l'école primaire de Valence sur Baïse.**

L'école Primaire de Valence sur Baïse a sollicité la commune de Blaziert en vue d'une participation de 50 € au voyage scolaire d'un enfant de Blaziert scolarisé à Valence/Baïse. Comme déjà décidé par le passé, il ne sera pas donné de suite positive à cette demande.

**Cette décision est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **11. « Faites le Printemps à Blaziert » le 16 avril 2023.**

Le projet suivant est présenté au Conseil :

Dans le cadre des nouveaux statuts de l'Association « Les Amis de Blaziert » votés le 22 mai 2021, la proposition suivante a été approuvée et soutenue par Monsieur le Maire.

Organisation d'une manifestation autour des plantes et végétaux avec participation de pépiniéristes, artisans, ateliers, visites. Cette manifestation s'appellera « Faites le Printemps à Blaziert ». Une quarantaine d'exposants potentiels a déjà reçu une invitation par la Mairie. Ces participants vont être rappelés courant semaine 51 afin d'obtenir leur accord. La manifestation est prévue pour le 16 avril 2023.

#### **12. Fresque Végétale.**

Dans le même cadre de valorisation de la Commune, le Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis de Blaziert » a proposé la réalisation d'une fresque végétale sur le mur pignon de la Halle de l'Amitié. L'artiste serait le même que pour la fresque de l'Ecole et travaillerait également de façon bénévole.

Le Conseil donne son accord de principe pour ce projet qui pourrait être concrétisé courant 2023.

#### **13. Vidéo du Café Rencontre.**

Le samedi 26 Novembre dernier, la Communauté de Communes de la Ténarèze a organisé avec le CIAS, un Café Rencontre au Foyer rural de Blaziert où étaient invités tous les habitants de Blaziert, Castelnaud sur l'Auvignon et Roquepine.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente le film mis à disposition par la Communauté des communes de la Ténarèze sur les activités du CIAS, souvent méconnues des habitants.

#### **14. Questions diverses et tour de table des Conseillers.**

##### **SIAEP :**

Monsieur François Lambert présente le Rapport Annuel 2021 présenté lors de la réunion du 13.12.2022, portant sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement.

La qualité de l'eau potable est toujours impactée par des dépassements des taux de pesticides. Le prix actuel de l'eau potable pour notre réseau est de 2,61 € par m3 vendu. Traitement de l'eau (assainissement) : pour Blaziert, le prix TTC au m3 est de 2,02 €.

##### **SICTOM :**

Yolande Gaikowski rapporte les directives et préconisations du Président du Sictom envers toutes les communes, de veiller au tri sélectif et de faire appel au civisme des habitants, afin de réduire la quantité des ordures ménagères apportées sur la plateforme d'enfouissement, tout en respectant les consignes de tri sélectif. Une rubrique explicative y sera réservée dans le bulletin municipal de fin d'année.

**Aqueducs à déboucher :**

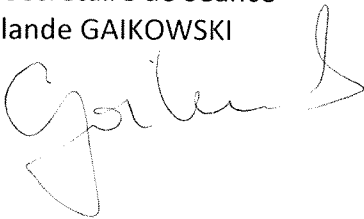
Suite à la question posée par Monsieur Sébastien Calvet, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, confirme que ces travaux sont bien planifiés et seront effectués par Monsieur Trébosc dès que les conditions météo le permettront.

**Fibre Optique :**

La mise en place se poursuit. Les rendez-vous fixés par les opérateurs ne sont pas toujours respectés. Quelques abonnés sont toutefois satisfaits des travaux déjà effectués.

Séance levée à 22 h.

La Secrétaire de Séance  
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance  
Guy-Noël DUFOUR

